

**COMMUNE DE CAMPUAC****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 04 JUIN 2024**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Vote : Pour : 11 contre : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Date de la convocation : 29/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents** : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Jacques ABRIEUX est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Lotissement les Crozes - Travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux pour la mise en place de l'éclairage public du lotissement Les Crozes sont à programmer. Il expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 13 800,00 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, **l'aide apportée par le SIEDA est de 350 € par luminaire soit 1 750,00 €.**

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 2 760,00. Cette dernière sera récupérée par la commune.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 16 560,00 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 1 750,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

**Thierry GOUMON,**  
**Maire**



Jacques ABRIEUX  
Secrétaire de séance